



Date de départ d'un partage lors d'une succession?

Par **yannou**, le **20/03/2012** à **22:45**

Bonjour,
bonjour

à la suite du décès de ma mère, en 2/2011, la succession et le partage sont en route et nous avons déjà payé des frais importants au TP (avances sur les droits de succession je suppose) en 7/11; j'ai demandé le partage, immédiatement après le décès, en accord avec mes frères et sœurs, mais, depuis le 1/1/2012, le taux de partage administratif est passé de 1,1% à 2,5%!!

doit-on alors nous appliquer le taux de 1,1% ou 2,5%?? et si cela traîne encore et que le taux augmente, devra-t-on payer encore plus?? les lenteurs administratives et notariales nous porteraient-elles préjudice ou la loi nous protège-t-elle??

merci de votre réponse

bien cordialement